

Autorité
de la concurrence

**Décision n° 26-DCC-141 du 3 juillet 2026
relative à la prise de contrôle exclusif de la société Intsel Chimos par la
société IQVIA**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 17 juin 2026, relatif à la prise de contrôle exclusif de la société Intsel Chimos par la société IQVIA Holdings (« IQVIA »), formalisée par un accord de cession d'actions du 12 mai 2026 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif par la société IQVIA de la société Intsel Chimos, un laboratoire pharmaceutique français spécialisé dans l'importation, l'exploitation et la commercialisation de médicaments innovants destinés au traitement de patients en impasse thérapeutique, atteints de maladies rares ou graves. L'opération constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés au I de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 26-118 est autorisée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence